

26 mai 2010

### ■ **Frais bancaires : l'APCM soutient la proposition de loi déposée par le député Richard Mallié**

**L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat soutiennent la proposition de loi déposée par Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, visant à encadrer les frais facturés par les banques aux artisans se faisant payer par carte bancaire.**

Les écarts des commissions vont actuellement de 0,4% de commission pour la grande distribution à 3 % pour les artisans taxis, ce qui se traduit par une variation du simple au quadruple des frais supportés. L'adoption de cette proposition de loi permettrait aux artisans et commerçants une économie de 2 milliards d'euros par an.

Soulignant l'opacité des commissions pratiquées, la soixantaine de parlementaires cosignataires préconisent un système de rémunération bancaire réglementé et plus équitable. Le calcul pourrait notamment s'appuyer sur les risques de fraude constatés par la Banque de France.

---

#### Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - [dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)  
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)  
12 avenue Marceau - 75008 Paris  
[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)